

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
26 JUIN 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 20 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avait donné procuration** : Benoit DE PREMORÉL à François MINART, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Jean-Michel OMNES à Carine SARRIQUET, Éric SALLIER à Frédéric DOMERCQ, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Laurent SAINTE-CLUQUE à Annick GENILLOUD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**8. Tarifs restaurant scolaire 2024-2025**

---

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire votés pour l'année 2023-2024 avec la mise en place de la tarification sociale :

<b>Repas enfant</b>	
<b>Quotient familial par tranche</b>	<b>Tarification</b>
0 < QF ≤ 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF ≤ 1 800 €	2,65 €
QF > 1 800 €	3,00 €
<b>Repas adulte</b>	
	4,90 €

Il est précisé que les parents doivent fournir les attestations CAF pour bénéficier de la tarification sociale. A défaut de présentation des attestations CAF, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs votés l'an passé pour l'année scolaire 2024-2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024-2025 comme suit :

Repas enfant	
Quotient familial par tranche	Tarification
0 < QF ≤ 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF ≤ 1 800 €	2,65 €
QF > 1 800 €	3,00 €
Repas adulte	
	4,90 €

- **PRÉCISE** qu'en l'absence d'attestation CAF, le tarif de 3,00 € par repas sera appliqué.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 04 juillet 2024

Mise en ligne sur le site Internet le : 04 juillet 2024

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 20 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Benoit DE PREMORREL à François MINART, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Jean-Michel OMNES à Carine SARRIQUET, Éric SALLIER à Frédéric DOMERCQ, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Laurent SAINTE-CLUQUE à Annick GENILLOUD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

#### **9. Tarifs garderie périscolaire 2024-2025**

---

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2024-2025 comme suit :

Occasionnel par enfant matin <u>ou</u> soir	3,10 €
Occasionnel par enfant matin <u>et</u> soir	6,00 €
Par cycle inter-vacances	
1 <sup>er</sup> enfant	17,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	10,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	7,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir les dates des cycles inter-vacances comme suit :

- 1<sup>er</sup> cycle : du 02 septembre au 18 octobre 2024
- 2<sup>ème</sup> cycle : du 04 novembre au 20 décembre 2024
- 3<sup>ème</sup> cycle : du 06 janvier au 21 février 2025
- 4<sup>ème</sup> cycle : du 10 mars au 18 avril 2025
- 5<sup>ème</sup> cycle : du 05 mai au 04 juillet 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

Occasionnel par enfant matin <u>ou</u> soir	3,10 €
Occasionnel par enfant matin <u>et</u> soir	6,00 €
Par cycle inter-vacances	
1 <sup>er</sup> enfant	17,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	10,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	7,00 €

- **DÉCIDE** de fixer les dates des cycles inter-vacances pour l'année scolaire 2024-2025 tels que présentés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

### EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*  
Thicity CABANNE

Le secrétaire de séance,

*[Signature]*

Carine SARRIQUËT

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *06 juillet 2024*

Mise en ligne sur le site Internet le : *06 juillet 2024*